

qu'il est si facile d'expliquer sans aller chercher les récits fabuleux dont on a pris plaisir à l'entourer, comme pour frapper de terreur les populations et leur apprendre à redouter un Dieu qui ne peut qu'aimer ses créatures ? Ah ! n'est-ce pas le cas de s'écrier avec Laplace (1) : « Vérité, justice, humanité, voilà les lois immuables. Loin de nous la dangereuse maxime qu'il est quelquefois utile de s'en écarter, et de tromper ou d'asservir les hommes pour assurer leur bonheur ! »

Admettez, si vous y tenez absolument, l'authenticité de la légende que ma raison repousse ; mais, au moins, ne lui faites pas dire ce qu'elle n'a jamais dit, et ne la dénaturez pas sous prétexte de l'embellir. Je veux, — la circonstance m'y invite et je ne sais pas résister à la tentation, — faire, à ce sujet, à M. Mallein une grosse querelle, à l'appui de ce que je viens d'écrire sur les embellissements et les exagérations des chroniqueurs. M. H^{or} Blanchet avait dit, à propos du saccage de la ville d'Ars : « Ce fut en vain que les femmes et les enfants, réfugiés dans *l'église*, cherchèrent leur salut dans la protection que Boniface V avait accordée à ces asiles sacrés. » M. Mallein ne s'est pas contenté de cette phrase *plus que suffisante déjà*, qui rappelait d'une manière générale le droit d'asile octroyé de toute antiquité aux lieux consacrés au culte et que le souverain pontife n'avait fait que renouveler ; il s'exprime ainsi à propos de la cité des Arsois : « *Il n'en est fait mention pour la première fois qu'en 619, époque à laquelle Boniface V déclara LES ÉGLISES de la ville d'Ars un lieu d'asile !.....* » M. Blanchet n'était pas allé aussi loin : il s'était contenté d'une *seule église* et n'avait point eu l'idée d'introduire le nom de la cité arsoise dans la bulle de Boniface V. Je serais curieux

(1) *Exposition du système du monde.*